

Si nous constatons des difficultés dans notre collaboration,

L'EQUIPE DU SERVICE SERA SUSCEPTIBLE D'AVERTIR SA DIRECTION ET AU BESOIN D'INTERPELLER LE SAJ/SPJ EN CAS DE :

- manque de collaboration ou absences répétées aux rendez-vous
- mise en danger ou constats préoccupants concernant votre personne ou un membre de votre famille (consommation abusive de substances, actes de violence, manquements aux besoins de l'enfant, etc)
- non-respect à cette présente charte (attitudes irrespectueuses envers les intervenants, violences verbales ou physiques, etc)

DE VOTRE CÔTÉ, VOUS POUVEZ AUSSI INTERPELLER :

- la direction si vous éprouvez des difficultés quant au suivi mis en place par les intervenants
- le SAJ ou le SPJ si vous estimez que notre travail ne correspond plus aux objectifs du mandat

Nous contacter

Tel : 084/34 45 34

Secrétariat : administration@limohon.be

Coordination : coordination@entrela.be

Ce document fait office de règlement avec la famille prise en charge. Il est lu et expliqué lors du premier rendez-vous après officialisation chez le mandant. La signature de la présente charte décrit les bases d'une collaboration que nous espérons positive avec votre famille et ce, dans l'intérêt du ou des enfant(s) pour lesquels nous sommes mandatés.

NOTRE CHARTE POUR UNE COLLABORATION POSITIVE AVEC LES FAMILLES

L'Entre-là

Service d'Accompagnement
Mission Intensive



Le SAMI L'Entre-là a pour mission d'apporter une aide éducative en famille à des enfants âgés de 0 à 6 ans lorsque ceux-ci sont en situation de négligence potentielle ou avérée, voire de maltraitance.

Mission mise en place par l'Asbl Li Mohon,
Subsidiée et agréée par la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse,
Soutenue par la Province de Luxembourg.



Nos règles d'or

RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL

Seules les informations en lien avec le travail demandé et en rapport avec le bien-être de(s) l'enfant(s) seront transmises au Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) et au Service de Protection Judiciaire (SPJ) ou à d'autres services avec lesquels nous collaborons.

ATTITUDE RESPECTUEUSE

Le respect mutuel est nécessaire pour que notre collaboration se passe dans une ambiance paisible et sereine.

INTÉGRITÉ ET RESPONSABILITÉ ACTIVE

Vous êtes un partenaire essentiel. Votre investissement et votre présence aux entretiens sont requis pour permettre une évolution de votre situation familiale.

TRANSPARENCE ET VISIBILITÉ

Nous nous engageons à vous communiquer toutes démarches et informations pour lesquelles vous êtes directement concernés.

**POUR TRAVAILLER
ENSEMBLE...**

Concrètement, comment cheminer ensemble?

- Il est important que vous puissiez comprendre clairement la mesure d'aide négociée avec le SAJ ou imposée par le SPJ. Nous prendrons le temps en début de suivi de clarifier nos objectifs de travail communs. Nous resterons disponibles pour échanger tout au long du processus.
- Votre présence aux rencontres est nécessaire. Vous serez associés à toutes démarches vous concernant et à la lecture des différents rapports.
- Ce seront les deux mêmes intervenants qui travailleront avec votre famille (sauf maladie ou congés) .
- La spécificité de notre mission est d'intervenir au sein du domicile familial en raison de 5 heures par semaine (2 à 3 rencontres) .
- Les rendez-vous sont convenus avec vous et fixés à l'avance.
- En cas d'empêchement, il est essentiel de se prévenir mutuellement. Un nouveau rendez-vous sera planifié.
- Les rencontres auront lieu principalement chez vous. Un espace disponible pour échanger avec vous et/ou jouer avec votre enfant est primordial. Nous veillerons ensemble à ce que les entretiens se déroulent dans de bonnes conditions :



- Avec votre accord, il est possible que des activités où nous serons seuls avec votre enfant se déroulent dans nos locaux ou à l'extérieur.
- Les ressources familiales et sociales sont précieuses. Nous veillerons à les stimuler, les consolider ou les (re)construire. Des rencontres en ce sens pourront avoir lieu.